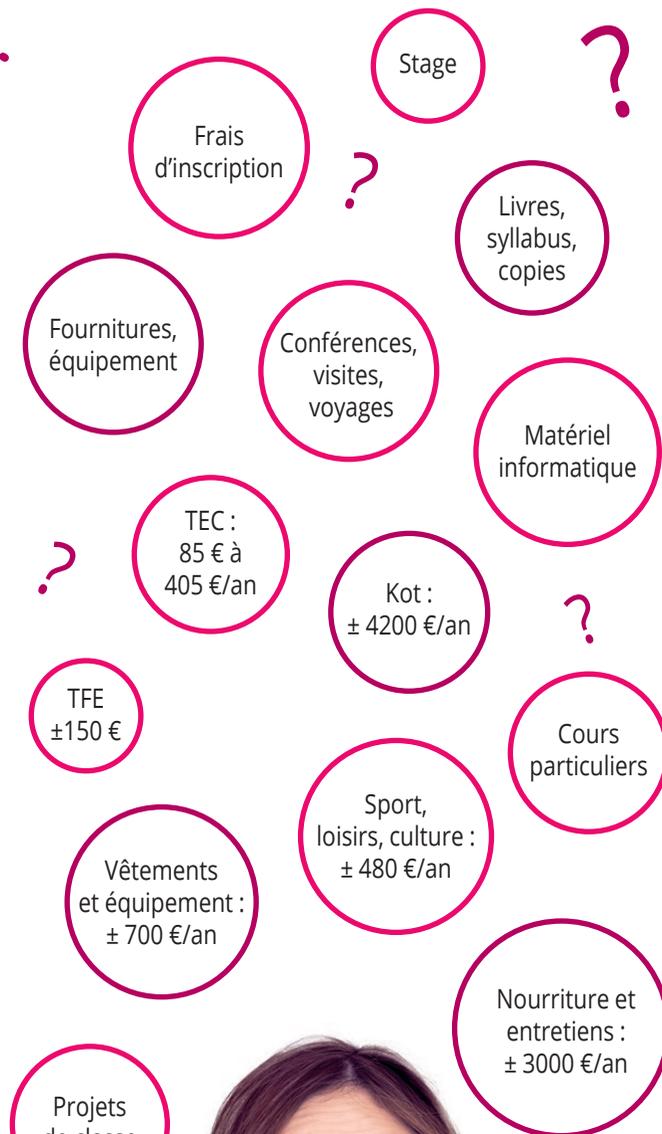




# FINANCEMENT DES ÉTUDES

- COÛT
- AIDES EXTERNES
- AIDES INTERNES HELMO

Des aides existent, cependant les études ont un coût auquel il faut se préparer à l'avance.



## DROITS D'INSCRIPTION HELMo\*

- > Redevables chaque année
- > Ventilés en un minerval Communauté française et des frais d'études perçus par HELMo

### INSCRIPTION AU TAUX GÉNÉRAL

#### Type court

	Minerval CF	Frais d'études	TOTAL
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	175.01 €	280 €	<b>455.01 €</b>
Poursuite d'études	175.01 €	280 €	<b>455.01 €</b>
Année diplômante/spécialisation	227.24 €	280 €	<b>507.24 €</b>

#### Type long

	Minerval CF	Frais d'études	TOTAL
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	350.03 €	370.83 €	<b>720.86 €</b>
Poursuite d'études	350.03 €	370.83 €	<b>720.86 €</b>
Année diplômante/spécialisation	454.47 €	370.83 €	<b>825.30 €</b>
Poursuite d'études	350.03 €	370.83 €	<b>720.86 €</b>
Année diplômante	454.47 €	370.83 €	<b>825.30 €</b>

### INSCRIPTION AU TAUX INTERMÉDIAIRE (CFR P 6)

#### Type court

	Minerval CF	Frais d'études	TOTAL
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	64.01 €	257.77 €	<b>321.78 €</b>
Poursuite d'études	64.01 €	257.77 €	<b>321.78 €</b>
Année diplômante/spécialisation	116.23 €	257.77 €	<b>374.00 €</b>

\* Montant pour l'année académique 2021-2022

### Type long

	Minerval CF	Frais d'études	TOTAL
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	239.02 €	30.53 €	<b>269.55 €</b>
Poursuite d'études	239.02 €	30.53 €	<b>269.55 €</b>
Année diplômante/spécialisation	343.47 €	30.53 €	<b>374.00 €</b>
Poursuite d'études	239.02 €	30.53 €	<b>269.55 €</b>
Année diplômante	343.47 €	30.53 €	<b>374.00 €</b>

### ÉTUDIANTS HORS UE

Droits d'inscription + Droits d'Inscription Spécifiques (DIS).  
 > Exemptions possibles, cfr Règlement des Etudes et de fonctionnement des Jurs.

	DIS	Type court	Type long
1 <sup>er</sup> cycle, toutes années		992.00 €	1487.00 €
2 <sup>e</sup> cycle, toutes années		-	1984.00 €

### CO-DIPLOMATION OU CO-ORGANISATION

Ces formations ont des frais d'inscription différents.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les étudiants sont invités à respecter les modalités de paiement définies sur la facture reçue.

#### A l'inscription

A minima **un acompte de 50 € AVANT le 31 octobre** pour que l'inscription soit validée.



#### Le solde pour le 1<sup>er</sup> février



A défaut : l'étudiant n'a plus accès aux activités d'apprentissage et ne sera pas délibéré.

#### Echelonnement de paiement



Demande auprès de l'économat  
 A solder **pour le 1<sup>er</sup> février**



A défaut : l'étudiant n'a plus accès aux activités d'apprentissage et ne sera pas délibéré.

## RÉDUCTIONS DES DROITS D'INSCRIPTION

### 1. TAUX BOURSIER

Quoi ?	Gratuité des frais d'inscription
Pour qui ?	Etudiants boursiers de la FWB
Comment ?	Présumé en ordre pour les droits d'inscription (facture suspendue), jusqu'à la réception de la notification d'octroi de la bourse
Déjà payé ?	Remboursement total des frais d'inscription effectué automatiquement par le service comptabilité
En cas de refus de bourse	Paiement des droits d'inscription dans les 30 jours ! Le Service aux Etudiants peut analyser votre droit éventuel à une aide financière. (cfr p.10)

### 2. TAUX INTERMÉDIAIRE

Quoi ?	Réduction des droits d'inscription
Pour qui ?	Familles dont les revenus > de peu les plafonds des bourses de la FWB
Comment ?	Demande auprès du <b>Service aux Etudiants/Accompagnement social</b>
Déjà payé ?	Remboursement après validation du dossier

## SOUTIENS FINANCIERS EXTERNES

### ALLOCATION D'ÉTUDES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES (BOURSE)

Critères	Différents critères dont principalement la nationalité, les revenus du ménage et les revenus cadastraux.
Demande	<b>de juillet au 31/10</b> > Prioritairement par voie électronique (lecteur de carte d'identité) > A défaut, sous pli recommandé : pour les étudiants de HELMo : Allocations d'Études Place du Parc 27, 7000 Mons
Avantages	1. Gratuité des droits d'inscription 2. Montant de la bourse (annuel) 3. Remboursement des supports de cours obligatoires (syllabus)
Infos	<a href="http://www.allocations-etudes.cfwb.be">www.allocations-etudes.cfwb.be</a> N° vert gratuit : 02/413 37 37

### BOURSE DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

Critères	Etre domicilié dans le Brabant wallon ET bénéficier d'une allocation d'études de la FWB
Demande	<b>AVANT le 31/12</b>
Infos	<a href="mailto:enseignement.provincial@brabantwallon.be">enseignement.provincial@brabantwallon.be</a> 010/23 60 55

## AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

Critères	<p>Le ou les parents qui contribuent à l'entretien de l'étudiant exercent une activité salariée ou non au Luxembourg depuis au moins 5 ans sur une période de référence de 7 ans.</p> <p>⚠ Obligation d'introduire une demande de bourse en FWB en parallèle !</p>
Demande	<p><b>Une demande pour chaque semestre : entre le 1/08 et le 30/11 pour le semestre d'hiver, entre le 1/01 et le 30/04 avril pour le semestre d'été.</b></p> <p>&gt; En ligne OU en téléchargeant le formulaire</p>
Avantages	<p>Bourse de base : 1050 €/semestre + compléments sur critères sociaux (0 à 1995 €) selon les revenus + bourse mobilité : 1286 €/semestre. Possibilité de prêt.</p>
Infos	<p><a href="http://www.cedies.lu">www.cedies.lu</a>.</p>

## BOURSE WERNAERS (POUR ÉTUDIANTS EN MUSIQUE OU COMPTABILITÉ)

Critères	<p>Etudiant « méritant », ayant réussi au moins 45 crédits et non titulaire d'un master, qui se trouve dans une situation socio-économique difficile.</p>
Demande	<p><b>Pour le 31/10</b>, formulaire de candidature en ligne : <a href="http://www.enseignement.be">www.enseignement.be</a></p>
Avantages	<p>Bourse unique de 2500 € remise en avril de l'année académique en cours</p>
Infos	<p>02/690.87.68 ou <a href="mailto:wernaers@cfwb.be">wernaers@cfwb.be</a></p>

Différents organismes privés ou publics proposent des prêts spécifiques aux étudiants.

Certaines provinces proposent des modes de financement des études. S'informer auprès de sa province.

Un prêt doit être remboursé dans tous les cas. Vérifiez d'abord vos droits aux autres aides, parfois suffisantes.

⚠ Certaines banques proposent une carte de crédit étudiant. Soyez attentifs aux conditions.

## SOUTIENS FINANCIERS HELMo

### POUR LES ÉTUDIANTS NON BOURSIERS

#### Prêt

Critères	Établis par le Conseil Social de HELMo : revenus, nationalité
Demande	RDV avec l'assistante sociale de référence, avec copie de l'avis d'imposition Extrait de Rôle revenus 2019 des parents et composition de ménage récente.
Avantages	Aide financière accordée sous forme de don, calculée sur base des frais d'études suivant la section et en fonction des revenus.

L'aide est prioritairement versée sur le compte de l'école pour solder les frais d'inscription.

### POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS DE LA FWB

**Avance sur bourse :** pour l'étudiant dont l'arrivée tardive de l'allocation d'études représente une difficulté. Dès réception de la bourse d'études, l'étudiant nous rembourse le montant avancé !



**Remboursement des supports de cours obligatoires** (syllabus uniquement) : montant forfaitaire selon l'année et la section (souches inutiles). **L'étudiant HELMo achète/imprime ses syllabus puis pourra encoder sa demande de remboursement après avoir reçu sa notification d'octroi de bourse.** La procédure est adressée par e-mail à tous les étudiants.

### POUR TOUT ÉTUDIANT

**Prêt de 500 €** pour l'achat d'un ordinateur, à rembourser en plusieurs mensualités avant la fin de l'année académique.



## CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- > Présence aux inscriptions organisées sur le Campus de l'Ourthe
- > Séances d'information à la rentrée
- > Permanences dans tous les Instituts



**Françoise Gustin**

- > Campus de l'Ourthe
- > Theux

f.gustin@helmo.be



**Marie Courtois**

- > Campus Guillemins
- > Loncin
- > Verviers

m.courtois@helmo.be



**Pascale De Vuyst**

- > Sainte-Croix
- > CFEL
- > Huy
- > Mode
- > Esas

p.devuyst@helmo.be